

PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU 14 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de mars à vingt heures, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes Doubs Baumois, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 8 mars 2022.

Nombre de membres en exercice: 43

QUORUM: 22

<u>PRÉSENTS</u>: BEUDET Thierry, BOITEUX Denis, BOUVARD Jacky, BRAND Christian, BRAND Yves, COURANT Alain, DOURIAUX Roland, GARNIER Georges, GUGLIELMETTI Christophe, JANUEL Philippe, JOUILEROT Gérard, LAURENT Michel, MARBOEUF Sylviane, MARQUIS Martine, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, MOREL Xavier, PIQUARD Charles, ROTH Alain, SALVI Thierry, SCALABRINO Agnès, TOURTIER Laurent et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Pouvoirs</u>: BOILLOT Julien à MARTHEY Arnaud, THIEBAUT Laure à MAURICE Jean-Claude et VERDIERE Michel à VIGREUX Thomas.

<u>ABSENTS</u>: BEAUDREY Bruno, BOURIOT Claude, BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Damien, CARTIER Frédéric, CONTEJEAN Georges, DODIVERS Marc-André, DROUVOT Christian, DUTRIEUX Gérard, FEUVRIER Bruno, HERANNEY François, JACQUOT Alain, MESNIER Dominique, PACCHIOLI Stéphanie, PARROT André, PASTEUR Alain et PETITE Henri.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : MESNIER André, CUENOT Joseph et FAIVRE Gérard

<u>SERVICES DU PETR PRÉSENTS</u>: PELLETIER Ludovic (Chargé de mission SCoT), ROBERT Micaël (chargé de mission Energie/Climat) et Stéphanie MOUILLET (directrice).

Après vérification que le quorum est atteint, le Président, Thomas VIGREUX, ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▶ SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Délibération D1-2-2022 : secrétaire de séance

Le Président expose les motifs.

Le comité syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président procède au vote.

<u>Délibération</u>: Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Sylviane MARBOEUF pour remplir cette fonction.

Votants: 23/Exprimés: 26/Pour: 26/Contre: 0

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2021

Le Président rappelle qu'il ne peut faire voter les comptes administratifs.

Il laisse donc la parole à Monsieur GARNIER, 1^{er} Vice-Président pour qu'il présente les éléments et fasse procéder au vote.

► APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU PETR DU DOUBS CENTRAL

<u>Délibération D2-2-2022 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021 pour le budget principal du PETR du Doubs central</u>

Le 1^{er} Vice-Président expose les motifs.

Il présente le compte administratif du budget principal 2021 ainsi que la balance générale de l'exercice. Il rappelle que ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

Balance 2021

Dépenses d'investissement	1 527,88 €	Dépenses de fonctionnement	728 982,68 €
Recettes d'investissement	40 038,39 €	Recettes de fonctionnement	901 311,45 €
Résultat 2021	38 510,51 €	Résultat 2021	172 328,77 €
N-1	85 827,18 €	N-1	564 674,93 €
Résultat global (001)	124 337,69 €	Résultat global	737 003,70 €

Le 1er Vice-Président demande à l'assemblée s'il y a des questions

Sans interrogations de la part de l'assemblée, le Président Thomas VIGREUX, quitte la salle et le 1er Vice-Président soumet au vote.

<u>Délibération</u>: Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité des votants le compte administratif et le compte de gestion 2021 pour le budget du PETR du Doubs central.

Votants:23/Exprimés:26/Pour:26/Contre:0

Le Président sort de la séance pendant que Monsieur Garnier soumet au vote.

Le Président réintègre la séance.

► APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021 POUR LE BUDGET ANNEXE TADOU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

<u>Délibération D3-2-2022</u>: Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021 pour le budget annexe TADOU du PETR du Doubs central

Le 1^{er} Vice-Président expose les motifs.

Il présente le compte administratif du budget annexe TADOU 2021 ainsi que la balance générale de l'exercice. Il rappelle que ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

Balance 2021

Dépenses de fonctionnement	240 775,15 €	Dépenses d'investissement	3 121,00 €
Recettes de fonctionnement	318 842,63 €	Recettes d'investissement	7 161,00 €
Résultat 2021	78 067,48 €	Résultat 2021	4 040,00 €
N-1	- 207 112,35 €	N-1	28 044,55 €
D002 Résultat global	- 129 044,87 €	R001 résultat global	32 084,55 €

Le 1er Vice-Président demande s'il y a des questions.

Sans interrogations de la part de l'assemblée, le Président, Thomas VIGREUX, quitte la salle et le 1er Vice-Président soumet au vote.

<u>Délibération</u>: Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2021 pour le budget annexe TADOU du PETR du Doubs central.

Votants: 23/Exprimés: 26/Pour: 26/Contre: 0

Le Président sort de la séance pendant que Monsieur Garnier soumet au vote.

Le Président réintègre la séance.

Monsieur LAURENT interroge Monsieur GARNIER quant au financement du service par la Région.

Monsieur GARNIER indique que la convention qui était en cours jusqu'à fin 2021 définissait une participation de la Région à hauteur de 50% du reste à charge du cout du service. Il met en avant qu'après la prise de compétence AOM par le PETR, il conviendra de reprendre les discussions avec la Région pour définir le financement à partir de 2022.

Le Président met en avant qu'un travail pourra également être réalisée pour réviser la grille tarifaire.

3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Le Président rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu lors du comité syndical du 28 février 2022. Les budgets ont été préparés en corrélation avec les orientations définies lors de cette réunion. Afin

d'affiner ce budget, des arbitrages ont été réalisés en commission finance du 7 mars dernier, en présence notamment des Présidents de communautés de communes et des Vice-Présidents au PETR.

► BUDGET PRINCIPAL DU PETR 2022

<u>Délibération D4-2-2022</u>: Approbation du budget principal du PETR du Doubs central

Le Président expose les motifs.

En fonctionnement le montant des dépenses est de 768 823,00 € et le montant des recettes de 1 337 013,70 € et en investissement le montant des dépenses est de 84 440,00 € et le montant des recettes est de 171 337,69 €.

Le Président présente le budget principal du PETR 2022.

<u>Délibération :</u> Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote par chapitre le budget primitif 2022 du budget principal du PETR.

Votants: 23/Exprimés: 26/Pour: 26/Contre: 0

A ce stade des négociations avec la Maison de l'Habitat, les membres du comité syndical ne souhaitent pas intégrer dans le budget les dépenses relatives à une potentielle nouvelle convention concernant les permanences « Espaces Info Energie » et la cotisation pour le CAUE. Ils s'accordent sur le fait qu'un travail complémentaire doit avoir lieu pour définir ce qu'attend chaque communauté de communes en matière d'appui à la politique habitat d'une part et d'autre part le retour d'expérience de communes par rapport à l'appui du CAUE sur les pré-études.

Le Président met en avant que le budget pourra évoluer par décision modificative suivant les besoins.

▶ BUDGET ANNEXE TADOU DU PETR 2022

<u>Délibération D5-2-2022</u>: Approbation du budget annexe TADOU du PETR du Doubs central

Le Président expose les motifs.

En fonctionnement le montant des dépenses est de 409 565,87 € et le montant des recettes de 409 565,87€ et en investissement le montant des dépenses est de 7 161,00 € et le montant des recettes est de 39 245,55 €. Le Président présente le budget annexe TADOU du PETR 2022.

<u>Délibération</u>: Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe TADOU du PETR.

Votants: 23/Exprimés: 26/Pour: 26/Contre: 0

Le Président rappelle que la procédure pour la prise de compétence AOM est en cours et que courant 2021, les interrogations concernant le devenir du service TADOU soulevées par la Loi d'Orientations des Mobilités, ont mobilisé une importante partie de l'année.

Monsieur GANIER, Vice-Président en charge de la mobilité, abonde en ce sens en rappelant qu'il va falloir reprendre les discussions avec la Région concernant le financement du TAD en 2022 mais également travailler pour réviser le fonctionnement du service : grille tarifaire, conventionnement avec les tiers payeurs... et enfin penser l'articulation avec de nouveaux services de mobilité qui pourraient être mis en place en parallèle.

Le Vice-Président conclut en expliquant qu'une réunion avec les représentants des communautés de communes aura lieu en 2022 pour définir les pistes de travail en matière de mobilité.

4. COTISATIONS 2022

Le Président rappelle la participation des communautés de communes est basée sur une cotisation de 3,5€ par habitant pour les missions générales et que pour le SCoT, elle varie en fonction des dépenses annuelles prévues. Il indique qu'au vu des éléments financiers prévisionnels, cette partie serait pour 2022 de 3,02€.

Le Président explique que le montant prévisionnel total de cotisation pour 2022 serait alors de 6,02€.

Monsieur MAURICE demande que la cotisation globale soit ajusté 6€.

Le Président et les membres proposent donc de délibérer sur une cotisation de 6€ pour 2022.

Délibération D5bis-2-2022 : cotisation 2022

Le Président expose les motifs.

Les statuts du PETR du Doubs central, validés par arrêté préfectoral du 29 mars 2017, prévoient que le montant de la cotisation est fixé annuellement en comité syndical.

Le montant du coût de la mission SCoT pour 2022 est estimé à 2,52 € par habitant suivant les actions retenues lors du DOB et celle de la mission politique globale du PETR à 3,50 € par habitant (inchangé depuis 2003).

Ainsi pour l'année 2022, et au vu du Débat d'Orientations Budgétaires réalisé le 28 février 2022, une cotisation par habitant en fonction de la population totale en vigueur au 1er janvier 2022 est établie à 6,00€.

Répartition par communauté de communes	Population 2022	Missions générales (3,50€/habitant)	SCoT (2,50€/habitant)	TOTAL
Communauté de communes Doubs Baumois	16 436	57 526,00 €	41 090,00 €	103 994,14 €
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes	16 166	56 581,00 €	40 415,00 €	102 363,04 €
Communauté de communes du Pays Sancey/Belleherbe	5 596	19 586,00 €	13 990,00 €	35 430,82 €
PETR du Doubs central	38 198	133 693,00 €	95 495,00 €	241 788,00 €

Avant de soumettre au vote, le Président demande s'il y a des questions.

<u>Délibération</u>: Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité des votants le compte administratif et le compte de gestion 2021 pour le budget du PETR du Doubs central.

Votants: 23/Exprimés: 26/Pour: 26/Contre: 0

5. MOBILITE

Le Président laisse la parole à Monsieur GARNIER, Vice-président en charge de la mobilité.

► TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITÉ »

Monsieur GARNIER rappelle qu'un changement statutaire a été acté le 28 février dernier en comité syndical pour que le PETR prenne la compétence « organisation de la mobilité ». Il indique qu'un modèle de délibération ainsi que les nouveaux statuts ont été envoyés aux communautés de communes pour qu'elles puissent se prononcer rapidement sur ce transfert de compétence.

Monsieur GARNIER incite les communautés de communes à délibérer rapidement pour permettre la promulgation de l'arrêté préfectoral actant le prise de compétence du PETR.

► TADOU: POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA SITUATION

Monsieur GARNIER indique que les échanges avec la Région sont pour l'instant stoppés dans l'attente de la décision des communautés quant au transfert de la compétence.

Il rappelle que le financement de la Région est essentiel pour le fonctionnement du service TADOU et qu'il conviendra de reprendre rapidement les discussions pour savoir comment procéder afin d'ajuster au besoin le service.

6. SCoT

▶ CONFÉRENCE RÉGIONALE DES SCOT

Le Président excuse Monsieur CARTIER, Vice-Président en charge de l'aménagement qui n'a pu être présent ce soir et propose de présenter cette partie

Le Président indique que Conférence Régionale des SCoT s'est réunie le 9 février dernier et que le PETR y a participé. Il explique que cette instance a pour vocation de formuler une proposition à la Région en vue de la

territorialisation des objectifs Zéro Artificialisation Nette qui sera à inscrire au sein du SRADDET car le SCoT du Doubs central devra être compatible avec ses nouvelles orientations et respecter la territorialisation définie.

Le Président précise qu'en préambule de la proposition formulée à la Région, il est rappelé que les territoires déjà couverts par des SCoT sont déjà engagés dans une démarche de sobriété foncière, qu'ils ont déjà réalisés des efforts par le passé et qu'il convient de prendre en compte cet état de fait dans les objectifs que fixera la Région dans son SRADDET.

Il a été aussi rappelé toute l'importance de prendre en compte les éléments suivants :

- l'objectif d'atteinte du ZAN devra s'appuyer sur les chiffres de la consommation foncière identifiés par les SCoT.
- Les SCoT doivent conserver une capacité de territorialisation de l'objectif à l'intérieur de leur périmètre.
- La territorialisation de l'objectif ZAN ne saurait être liée aux seules tendances démographiques. Il est également nécessaire de tenir compte des besoins en logement en matière de desserrement des ménages dans chacun des territoires.

Le Président rapporte que la Conférence a proposé de s'appuyer sur plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin que la Région établisse la territorialisation des objectifs ZAN dans le SRADDET. Il explique que ces derniers viseront à mieux prendre en compte et appréhender les dynamiques passées, les ambitions affichées des territoires, ainsi que les démarches engagées en vue de réduire la consommation d'espace.

Le Président précise qu'une proposition reprenant ses éléments parviendra au plus tard le 22 avril à la Région et que la modification du SRADDET devra être approuvée au plus tard le 22 février 2024 (délai de 6 mois supplémentaire suite à la loi 3DS).

Le Président conclut en proposant que la note reprenant la proposition formulée par la conférence régionale des SCoT soit transmise à l'ensemble des élus.

7. SANTÉ

► CENTRE DE VACCINATION DU DOUBS CENTRAL

Le Président laisse la parole à Monsieur Yves BRAND, Vice-président en charge de la santé.

Monsieur BRAND rappelle qu'après plus d'un an de fonctionnement, les centres de vaccination du Doubs central ont réalisé plus de 51 000 injections dont 600 à Sancey, 1 600 à Rougemont, 4 600 à l'Isle-sur-le-Doubs et 44 500 à Baume les Dames.

Il explique que néanmoins, au même titre qu'à l'échelle nationale, on constate depuis mi-janvier une réduction considérable et constante du nombre de prises de rendez-vous. Ainsi, les élus du Doubs central, en lien avec l'ARS et le Préfet du Doubs, ont pris la décision de fermer le dernier centre de vaccination du Doubs central à Baume-les-Dames à la date du vendredi 11 Mars.

Il met en avant que ce phénomène correspond à l'aboutissement et à la réussite de cette campagne vaccinal et que tous les centres du Doubs ferment leurs portes au plus tard au 31 mars 2022.

Monsieur BRAND indique que les patients qui souhaiteront se faire vacciner pourront prendre rendez-vous auprès des pharmacies ou des autres professionnels de santé du territoire par téléphone sur la plateforme départementale au 09 74 13 46 10 ou sur le site www.doctolib.fr.

Il précise que le PETR doit transmettre à l'ARS le bilan financier du fonctionnement des centres du Doubs central pour le 1^{er} trimestre 2022.

8. GESTION ET COMPTABILITÉ

► DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INGÉNIERIE 2022 POUR LE POSTE DE CHARGÉ DE MISSION TRANSITION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Président rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé pour le poste de chargé de mission « énergie-climat » pour 2022. Il explique que l'agent en charge du poste quittant ses fonctions à compter du 17 mars, il a été fait le choix d'ajuster les missions. Il précise que la demande de subvention pour le poste de

chargé de mission « énergie climat » portera sur la période du 1^{er} janvier au 17 mars 2022 et qu'un nouveau dossier « transition et adaptation au changement climatique » sera déposé pour la période du 18 mars au 31 décembre 2022.

<u>Délibération D1-1-2022</u>: <u>Demande de subvention pour l'ingénierie 2022 pour le poste de chargé de mission transition et adaptation au changement climatique</u>

Le Président expose les motifs.

En lien avec sa politique contractuelle, la Région Bourgogne-Franche-Comté soutien l'ingénierie des territoires de projets. Dans ce cadre, le PETR du Doubs central dépose un dossier de demande de subvention pour le poste de chargé de mission « transition et adaptation au changement climatique » pour la période du 21 mars au 31 décembre 2022.

En effet, suite au départ du chargé de mission énergie climat à compter du 18 mars 2022, un nouveau dossier doit être déposé.

Le plan de financement prévisionnel pour le poste de chargé de mission énergie climat est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Salaires (charges comprises)	37 500 €	Subvention Région (50%)	19 750 €
Frais de déplacement	2 000 €	Autofinancement (50%)	19 750 €
Total	39 500 €	Total	39 500 €

Le Président fait procéder au vote.

<u>Délibération</u>: Après en avoir délibéré, le comité syndical:

- valide le plan prévisionnel de financement proposé et accepte de prendre en charge les cofinancements non obtenus,
- autorise le Président à formaliser et déposer le dossier de demande de subvention auprès des différents cofinanceurs,
- autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Votants: 23/Exprimés: 26/Pour: 26/Contre: 0

9. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

▶ QUESTIONS DIVERSES

► PROCHAINES ÉCHÉANCES, BUREAU, CONFÉRENCE DES MAIRES, COMMISSIONS, COMITÉ DE PILOTAGE ...

DATE	EVENEMENT	LIEU	HORAIRE
21 mars	Comité de programmation	À définir	18h30